

Gilbert Hubé

« ...par là ...d'autres aussi ». Usage analogique des quanteurs¹

Essayons de donner suite à un certain nombre de questions posées par Solal Rabinovitch² à propos du *lui-même* dont s'autorise l'analyste et des *autres* dont il s'autorise aussi³. Ces autres sont introduits par la conjonction d'implication « par là » qui n'invalide pas la première proposition, comme le ferait la conjonction « et » de l'addition. Par analogie avec le dire d'un choix possible pour l'être sexué par lequel celui-ci ne s'autorise que de lui-même, et de quelques autres... ce complément équilibrerait la formule canonique concernant l'analyste. Mais si ce dire est issu d'une écriture, celle-ci manque encore concernant la possibilité du choix d'être psychanalyste. Il y a certes l'écriture du discours de l'analyste, mais pas celle de la fonction permettant le choix de s'en faire agent comme semblant de cause du désir.

L'être sexué s'inscrit en deux colonnes : tout x d'un côté, dit homme ; pas tout x de l'autre, dit femme. Faudrait-il écrire une colonne tout analyste, ceux qui fonctionnent, et une autre, pas tout analyste, ouvrant la voie au vœu « qu'à s'autoriser de lui-même il n'y ait que de l'analyste⁴ » ?

Solal Rabinovitch a avancé l'hypothèse que l'être sexué qui ne s'autorise que de lui-même est déduit de la colonne droite, celle qui ne connaît pas d'exception. Dès lors si x est l'être sexué, ce pas tout implique nécessairement quelques autres aussi. Cependant si x est l'être parlant, alors l'être parlant, quant à son être sexué, se divise, et pas tout de l'être parlant ne se range sous la fonction de la castration. Un choix s'y formule d'un côté (côté droit), de l'autre non. Autant la colonne H (gauche) s'inscrit

¹ Texte proposé à la rencontre de *L'a-troisième* du 6 avril 2014.

² S. Rabinovitch, « ...d'autres aussi », *Carnets* de l'EpSF n° 94-95, mars-mai 2014, pp. 125 à 131, exposé à la rencontre de *L'a-troisième* le 15 mars 2014, diffusé par mailing-list le 1^{er} avril 2014.

³ Il peut être utile de relire la séance du 9 avril 1974 du séminaire inédit *Les non dupes errant*. Lacan y équilibre la formule canonique « l'analyste ne s'autorise que de lui-même » par l'ajout « il ne peut par là que s'autoriser d'autres aussi ».

⁴ J. Lacan, « Note italienne », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 307.

dans la référence à l'Un de l'exception, autant l'autre, F, d'être sans Un, nécessite... quelques autres. Il ne s'agit d'aucun autre au sens de quelqu'un ou quelques-uns, mais ils sont impliqués par le fait qu'il n'y ait pas d'Un ; c'est la condition réciproque de pas tout. N'est-ce pas ce que Charles Nawawi nous explique : le « quelques autres » de l'analyste est vrai pour autant qu'est vrai que l'analyste ne s'autorise que de lui-même⁵ ?

o
o o

« [...] pas-tout être à parler ne saurait s'autoriser à faire un analyste⁶. »

Il s'agirait d'écrire les formules et la fonction qui avéreraient cette affirmation ; le branchement avec les discours est implicite de ce que tout parlant s'inscrit comme tel dans un discours (ou dans les moments du discours).

Mais il me faut passer par un paradoxe : comment peut-on ici comprendre que dire de l'analyste qu'il ne s'autorise que de lui-même implique — sous peine d'être réduit à un nommer-à — qu'il n'est pas tout seul, que, comme analyste, il n'est pas Un ? Comment écrire l'autre colonne, celle où l'analyste est déterminé, celle où il n'y a pas le choix *de l'analyste* ?

Si le choix de l'être sexué nécessite deux colonnes d'écriture, pour garder la symétrie avec de l'analyste, quelles seraient-elles pour « l'être analyste » ? Par usage analogique des formules, en écartant pour un temps une particularité de tout être parlant, à savoir l'être sexué, essayons de particulariser certains êtres parlants : ceux qui se disent psychanalystes ou ceux qui s'autorisent du *lui-même* de l'analyste (et non de l'être sexué). Peut-être pourrait-on écrire ces deux colonnes :

Il existe un analyste
qui nie « être effet d'une cure »

Il n'existe pas d'analyste qui (puisse) nie(r)
être effet d'une cure (qui objecte à la cure)

tout analyste est effet d'une cure

pas tout analyste est effet d'une cure

⁵ C. Nawawi, « Un exercice de logique propositionnelle », *Carnets* de l'EpSF n° 91, juin-septembre 2013, pp. 75-76.

⁶ J. Lacan, « Note italienne », *Autres écrits*, *op. cit.*, p. 308.

Ne nous préoccupons pas de ce que signifie « effet d'une cure » pourtant essentiel puisque c'est là la fonction qu'il conviendrait d'écrire ; rappelons-nous simplement qu'il s'agit d'un changement de place dans le fantasme... il s'agit du virage du discours de l'hystérique — discours de l'analysant — au discours de l'analyste. Je veux seulement essayer de saisir la question de l'équilibre entre les deux dire de Lacan : celui concernant l'analyste en tant qu'il ne s'autorise que de lui-même et par là d'autres aussi, et celui sur l'être sexué issu des quanteurs de la sexualité. Cela m'amènera à la passe et à la nécessité de l'École et de la passe pour la psychanalyse ! Je n'ignore pas combien ce raisonnement se soutient de l'imaginaire du sens et non de la formalisation à laquelle il serait bienvenu d'aboutir.

Dans la première colonne, le psychanalyste est déterminé par la cure, il n'a pas le choix. C'est là, nous le savons, ce qui est institué de l'être analyste. C'est la doxa analytique. Encore convient-il de témoigner que la cure a été didactique, cela peut être affaire de didacticiens. Il peut y avoir là une garantie universelle qui vaudrait pour le Un qui nie sa détermination par la cure ; pour le dire vite, les institutions sont là pour attester que la cure a porté ses fruits. Il y faut donc la cure et la confirmation institutionnelle.

Mais peut être que l'affirmation instituée du « psychanalyste ne s'autorise que de lui-même », inscrite au fronton de l'École, vaut pour une même garantie et fait office de « nommer-à » par sa qualité d'axiome d'autorité : on peut se recommander de ce « s'autorise de lui-même ». Cela vaudrait comme fait accablant d'un « s'autorise que de lui-même » négligeant « les autres » aussi ramenés à divers partenaires de l'auto-autorisation qui, elle, provient de la certitude d'être effet de sa cure.

Mais voilà que se pose la question suivante : l'analyste qui s'autorise de sa cure, s'autorise-t-il d'un lui-même ? Peut-être, mais on n'en sait rien. Ce qui est avéré, c'est que les psychanalystes fonctionnent, et pourrait-on ajouter, suffisamment bien pour que ça continue. Mais n'y a-t-il que du psychanalyste qui fonctionne ainsi en tant qu'il ne s'autorise que de lui-même et donc d'autres aussi ?

Est-ce que la deuxième colonne comme je l'ai écrite, permet de répondre qu'il n'y a que... du psychanalyste à s'autoriser de lui-même ? Il n'existe pas de psychanalyste qui (puisse) nie(r) être effet d'une cure (qui objecte à la cure) et donc pas tout psychanalyste est effet d'une cure.

Gardons cette hypothèse que c'est de cette colonne que peut se formuler que l'analyste ne s'autorise que de lui-même, à l'instar de ce que nous avons conclu pour l'être sexué. Ce lui-même correspondrait alors à un pas-tout effet de la cure.

Le défaut d'écriture de la fonction qui rendrait compte de « effet de la cure » ne permet pas d'écrire — c'est-à-dire de démontrer — ce choix. Si nous avons l'écriture du discours analytique, rien ne nous permet d'écrire la fonction du changement dans le discours qui fait passer un être parlant du discours analysant au discours de l'analyste (où il occuperait la place de semblant de a , faisant acte de soutenir le fantasme de l'autre). Cependant nous pouvons en recueillir le témoignage, et vérifier que ce virage a eu lieu. Je parle de la passe. Lacan a pu dire qu'elle n'avait rien à voir avec l'analyse et nous répétons que cela est une expérience hors transfert. La passe serait alors le pas franchi entre la cure comme déterminant l'analyste et le choix qui pose un au-delà de cette détermination interne au procès de la cure. Seule l'absence d'exception au fait que l'analyste est effet d'une cure permettrait d'affirmer un choix au-delà de la détermination, choix qui s'écrit « pas tout de l'analyste est effet de la cure ». La passe peut dès lors témoigner du psychanalyste comme étant ce qui agit dans la cure sans pouvoir s'écrire comme un, c'est-à-dire comme tout du psychanalyste.

Mais alors y aurait-il deux types de psychanalystes ? La différence entre les deux colonnes serait celle-ci : au-delà de l'effet de la cure, il y aurait l'effet de la passe : le pas d'un faire savoir. Il y a le pas franchi d'une certitude anticipée (que fait le passant), hors analyse, c'est-à-dire hors psychanalyste, (avec des passeurs) ; c'est hors transfert, mais avec un impératif subjectif et objectif de produire un savoir des pourquoi et comment on est devenu analyste. Toute connaissance qui en répond s'épuise cependant dans la passe, laissant subsister, ou non, un savoir insu dont l'effet s'impose au cartel. Ce savoir insu, comme support de la place de a , rien ne permet de le dire manquant à cette place dans la colonne de gauche ; mais dans la colonne de droite, il s'agit d'un savoir en tant qu'un savoir s'enseigne ; il ne repose pas seulement sur ce qui est appris d'un savoir-faire (avec son inconscient) mais sur le déchiffrement de ce savoir-faire. Bien que la psychanalyse soit intransmissible, son savoir a des effets. C'est là l'enseignement de la passe, nulle transmission de connaissance,

mais effet de savoir. Enseignement de la passe, mais tout autant enseignement de la psychanalyse.

En conclusion, le lien social des analystes reposerait sur une exception inscriptible (ne serait-ce que la cure dont on pourrait s'autoriser) ou bien sur un manque de garantie. C'est-à-dire le pas tout, dont les lettres A.E. sont le chiffre, chiffre du manque de garantie. Et le nom Analyste de l'École serait le nom de ce qu'il y a le choix d'une certitude sans garantie. C'est ce sans garantie qui complète la formule que le psychanalyste ne s'autorise que de lui-même, et par là d'autres aussi, non pas que les autres soient par exemple des épars désassortis, mais le nom de ce qu'il n'y a pas de psychanalyste qui ne soit effet de la cure.

Il n'existe pas Un qui nie la fonction de la cure ; mais si « pas tout du psychanalyste » n'est soumis à elle, le lui-même dont s'autorise le psychanalyste ne peut être un seul, « par là d'autres aussi » est indispensable.